ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 32937

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre délégué à la famille si ses services ont chiffré ce qu'un enfant coûte chaque année à ses parents. Contrairement aux USA, par exemple, qui disposent d'un chiffre officiel servant de base au calcul des déductions fiscales, le gouvernement français ne publie pas de chiffre de référence. Il lui demande donc quelle en est la raison et pourquoi n'y arriverait-on pas ? Selon les spécialistes de la consommation des 0-20 ans, le coût annuel d'un bébé (nourriture, mode de garde, jouets, vêtements compris) s'élèverait en effet à quelque 5 800 euros.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32937
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 791